Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_177_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-177

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE
MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - ATTRIBUTION

La communauté d'agglomération possède un patrimoine immobilier conséquent d'une soixantaine de bâtiments pour une surface totale de 43 000 m^2. Ce patrimoine comporte des bâtiments de tout âge et en état varié, disséminés sur l'ensemble du territoire de Lamballe Terre & Mer afin de répondre aux exigences du service public.

La communauté d'agglomération a initié, depuis quelques années, une politique volontariste de suivi de son patrimoine. En lien avec les trajectoires nationales d'amélioration de l'empreinte énergétique, des actions pour la réduction de la consommation d'énergie ont été menées de manière dispersée. Par ailleurs, de nombreux bâtiments sont concernés par la sortie du décret tertiaire énergie qui va impacter fortement le programme de travaux énergétiques et donc la stratégie patrimoniale de la collectivité.

Dans ce contexte, il est nécessaire pour la collectivité de se doter d'une stratégie complète et transversale sur tous les aspects et enjeux d'un patrimoine immobilier par l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique *(SDIE)*. Cette stratégie doit ainsi mener Lamballe Terre & Mer à :
- Connaître finement et exhaustivement son patrimoine immobilier,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_177_DELIB-DE

- Maîtriser les différents enjeux pesant sur celui-ci pour conserver une bonne performance des actifs,
- Devenir la vitrine d'une politique énergétique réussie,
- Identifier des gisements d'économies *(dont l'énergie & l'eau)* pour alléger le poids immobilier sur les finances de la collectivité,
- Rationaliser le patrimoine au travers notamment de valorisations ajustées et pertinentes,
- Fixer une trajectoire immobilière notamment budgétaire solide.

Le SDIE permettra donc à la collectivité de disposer d'une trajectoire budgétaire traduite dans un programme pluriannuel d'investissements *(PPI)* pour son patrimoine. Cette trajectoire sera définie à court terme 5 ans *(2030)*, moyen terme 10-15 ans *(2040)* et long terme 20-25 ans (2050). Elle devra permettre d'atteindre les objectifs réglementaires *(DEET et décret BACS)* en maîtrisant les charges d'exploitation tout en maintenant voire améliorant la valeur des actifs.

Une consultation pour l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) a donc été lancée le 16 mars 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 30 avril 2026 à 15h00.
Les prestations étant réparties en trois tranches :
- Tranche ferme : lancement de la démarche/audit du patrimoine/scénarii/construction du SDIE
- Tranche optionnelles 1 : Démarrage de la mise en œuvre du SDIE
- Tranche optionnelle 2 : Traitement de la donnée pour dépôt sur la plateforme OPERAT *(consommations énergétiques)* conformément à la réglementation

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant
- Les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,
- L'analyse des douze offres régulières, suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 60%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer le marché pour l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier et Energétique au cabinet d'études EGIS CONSEIL *(Montreuil)* pour un montant total de 119 380,00 € H.T. répartis comme suit :
  - Tranche ferme : 106 365,00 € H.T.
  - Tranche optionnelle 1 : 11 555,00 € H.T.
  - Tranche optionnelle 2 : 1 460,00 € H.T.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de prestations intellectuelles, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_177_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-